



Guéret, le 15 janvier 2018

Communiqué de presse

Homologation du plan de sauvegarde de l'emploi GM&S Indutry

Par jugement rendu ce jour le Tribunal Administratif de Limoges a suivi les conclusions du rapporteur public visant à annuler la décision de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine homologuant le PSE GM&S pour insuffisance de motivation.

En l'espèce, la juridiction considère que les raisons pour lesquelles l'administration a estimé que les procédures d'information-consultation des Institutions Représentatives du Personnel étaient régulières auraient dû être davantage explicitées, se fondant notamment sur une jurisprudence du Conseil d'Etat, postérieure à la décision de la DIRECCTE (CE 24/11/17 – décision 15/09/17).

Conformément à la Loi, la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine sera donc amenée à prendre une nouvelle décision suffisamment motivée, sous 15 jours.

Pour les pouvoirs publics, le succès de la reprise d'activité de LS Industrie et le reclassement du maximum de salariés demeurent la priorité.

Contact Presse : Maryse ROBERT - Tél : 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet de la Creuse